

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de votants : 19
Date de la Convocation : 17/10/2022
D2022102409

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, NOEL Simon, CALLAND Cédric, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, DELIANCE Alexandre, SOCHAY Hervé, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, CHATELET Jocelyne, BOUVARD Nelly
Excusés : NICOLAS Carine donne pouvoir à Cécile NAVARIN, MIVIERE-BASSET Karine donne pouvoir à TISSERAND-BOUVARD Magali, PONCIN Emmanuel donne pouvoir à NOEL Simon.
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

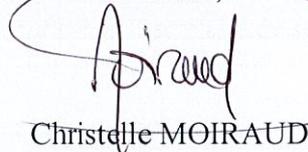
Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,


Christelle MOIRAUD

